



## **Séance extraordinaire du comité, 15.10.2021, 17.00 Moosegg, Emmenmatt**

---

Présidence : Urs Weiss

Protocole : Monica Henry

Présences : Urs Weiss, Stefan Röthlisberger, Monica Henry, Sandra Lanz, Peter Iseli, Reto Jordi, Christian Knuchel, Jean-Maurice Tièche,

Excusé :

Début : 17:00

*Décision : Le Comité accepte l'ordre du jour comme présenté.*

### **1. Protocole**

#### **1.1 Protocole du 04.09.2021**

Le protocole de la séance VS06 du 04.09.2021 a été publié plus tard que d'habitude à la suite de l'absence pour cause de vacances de la secrétaire.

*Décision : Le comité adopte le procès-verbal de la VS06 du 04.09.2021.*

### **2. Communications**

#### **2.1 Informations générales**

Urs Weiss informe que Schweizer Agrarmedien et ZT Medien sont sur le point de dissoudre le contrat Tierwelt, la décision finale sera prise le 19.10.2021.

#### **2.2 Position commune sur les mesures Corona**

Petits animaux Suisse et les divisions affiliées présentent une position commune concernant la mise en œuvre de la réglementation Corona. Les expositions et les manifestations se déroulent en tenant compte de la réglementation (guéri, vacciné, testé) avec le certificat Covid. Jusqu'à présent, les réactions des membres ont été très positives.

### **3. Communications**

#### **3.1 Informations générales**

Dans le cadre de la dissolution du musée, certains objets ont été récupérés par leurs propriétaires. Fin novembre, une décision sera prise sur ce qu'il convient de faire avec les objets restants.

## 4. Courtes communications des divisions

### 4.1 Oiseaux d'agrément Suisse

Reto Jordi signale que le championnat suisse est en bonne voie, la salle a été réservée et les formulaires d'inscription ont été envoyés. La date limite d'inscription est fixée au 13 novembre. Le président de la division est curieux de voir comment les services vétérinaires cantonaux vont réagir à la mise en œuvre des informations techniques de l'OVF.

### 4.2 Pigeons de race Suisse

Christian Knuchel résume : le 14.09.2021, le CO de la nationale de Thoune s'est réuni. Une disposition légale de l'UE (Art 688) sur l'importation d'animaux concerne les éleveurs de volailles et de pigeons.

### 4.3 Volailles de race Suisse

Jean-Maurice Tièche informe que les inscriptions pour la Nationale ont été effectuées. Il est réjouissant de constater qu'environ 2'100 animaux ont été inscrits. Volailles de race Suisse a décidé de contribuer jusqu'à CHF 50.00 aux coûts d'un test Covid (pour les aides et les juges) pour cette exposition nationale.

### 4.4 Lapins de race Suisse

Peter Iseli rapporte que lors de la dernière réunion de l'EE, un nouveau président de division (lapins) a été élu, il s'agit de Wolfgang Vogt, qui a été nommé président en son absence. Les États nordiques ont promulgué une interdiction du tatouage ou vont le faire dans un avenir proche.

Le règlement de l'exposition européenne ne contient pas encore de dispositions relatives aux soins des animaux. La prochaine réunion de l'Assemblée des délégués décidera d'un ajout correspondant au règlement de l'exposition. L'objectif est d'éviter que les problèmes de l'exposition de Metz ne se reproduisent.

Stefan Röthlisberger a noté que certains éleveurs avaient fait remarquer que les chiffres sur les simples lecteurs de puces étaient difficiles à lire. Les écrans des périphériques « Bluetooth Comfort » affichent des chiffres plus grands.

### 4.5 Commission de la protection des animaux

La demande de ne pas élever des animaux surtypés ou même de ne pas les admettre aux expositions est répétée. Il est réaffirmé qu'aucune race spécifique n'est interdite (par exemple les béliers anglais), mais que l'évaluation du « sur typage » doit être faite individuellement (confirmé par Fabien Loup, de l'Office vétérinaire fédéral).

Reto Jordi informe que l'assemblée des délégués d'Oiseaux d'agrément Suisse a accordé un plafond de coûts de CHF 10'000 afin de pouvoir agir contre toute décision cantonale concernant les expositions si celle-ci devait aller au-delà des dispositions de la législation fédérale et des fiches techniques.

Urs Weiss note que Petits animaux Suisse a également financé l'aide juridique.

*Décision : Le Comité élit à l'unanimité Heinz Hochuli à la Commission de la protection des animaux.*

### 4.6 Commission informatique

*Décision : Le Comité élit à l'unanimité Heinz Hochuli à la Commission de protection des animaux. Le Comité élit à l'unanimité Marcel Müller à la Commission informatique.*

Le programme d'exposition fonctionne en grande partie de manière excellente. Il est également applicable pour les expositions d'oiseaux d'agrément et de pigeons.

## 5. Finances

### 5.1 Investissements

Après les explications détaillées des cinq offres bancaires, les décisions suivantes ont été adoptées :

*Décision : Le Comité décide d'investir le montant de 2 millions de francs suisses.*

*Décision : Le Comité décide de confier à la banque privée von Graffenried, Berne, l'investissement d'un montant de 2 millions et de poursuivre la stratégie "Focus Suisse".*

*Décision : Le Comité décide d'élaborer un règlement des investissements.*

*Décision : Le Comité décidera ultérieurement d'éventuels investissements supplémentaires (les paiements en suspens de 3xCHF 900'000).*

## 6. Petits animaux Magazine

Avant d'adopter une résolution, la discussion est ouverte, pas de nouvelles suggestions ou d'autres demandes que celles discutées lors du séminaire d'aujourd'hui ne sont présentées.

### 6.1 Principes de responsabilité Petits animaux Suisse / divisions

*Décision : Le comité accepte les "Principes des responsabilités" pour le "Petits animaux Magazine".:*

- a) Responsabilité générale - Le comité de Petits animaux Suisse*
- b) Responsabilité pour la parution et le succès financier - (Edition) Sandra Lanz.*
- c) Responsabilité pour le contenu rédactionnel (Rédaction) - Muriel Willi.*
- d) Responsabilité pour l'orientation rédactionnelle – Commission de rédaction*
- e) Responsabilité pour les articles du Petits animaux Mag – Journalistes des divisions et journalistes libres (selon les mandats de la rédaction).*

### 6.2 Coopération avec les journalistes indépendants

*Décision : Le comité donne son accord sur les conditions de la collaboration entre Petits animaux Suisse et les journalistes spécialisés. (En particulier : pas de contrat et de compensation selon 6.7)*

### 6.3 Commission de rédaction et ses membres

*Décision : Le Comité donne son accord à la création d'une commission de rédaction. Les membres ayant le droit de vote sont le Président de Petits animaux Suisse et 4 représentants des divisions. Les membres sans droit de vote sont les responsables de l'édition et de la rédaction.*

### 6.4 Gestion des abonnements

Compte tenu de la complexité et des coûts (extension du système informatique avec un module de "gestion des abonnements"), il est plus avantageux de s'associer à une entreprise qui peut prendre en charge cette tâche.

*Décision : Le Comité décide d'attribuer la gestion des abonnements à la société Stämpfli, Berne.*

### 6.5 Impression et prépresse

*Décision : Le Comité décide d'attribuer le contrat d'impression, de prépresse et d'expédition à la société Stämpfli, Berne, et charge Urs Weiss et Sandra Lanz de négocier de meilleures conditions.*

## 6.6 Lay-out / Planification 2022

*Décision : Le Comité décide à l'unanimité d'imprimer le magazine en principe selon les modalités présentées.*

## 6.7 Rémunération des journalistes

*Décision : Le Comité approuve à l'unanimité le montant de la rémunération des journalistes indépendants.*

- a) Rémunération par page CHF 120.00 (env. 3500 signes)
- b) Rémunération par image CHF 30.00
- c) Rémunération page panorama : ¼ de page CHF 40.00 – (env. 200-600 signes), image CHF 30.00

## 6.8 Prix des abonnements et des annonces

Les prix pour :

- Annonces commerciales : (1/8 de page : CHF 188 jusqu'à 1/1 page CHF 1'100)
- Annonces occasionnelles (CHF 20.00/4 lignes/avec image + CHF 10/souligné en jaune + CHF 10)
- Les organisations membres bénéficient d'une réduction de 20 % sur les annonces (par exemple, les annonces d'exposition).
- Chaque division a droit à une page gratuite par année.
- Abonnement annuel « Action » CHF 75.00 jusqu'au 20.2.2022.
- Abonnement annuel dès le 1.3.2022 CHF 85.00.
- Numéros individuels CHF 10.00/pièce disponible au shop de Petits animaux Suisse.

*Décision : Le Comité approuve les prix présentés pour les abonnements et les annonces ainsi que la procédure ultérieure.*

## 6.9 Autres points selon le séminaire

Ce point est supprimé.

## 7. Emplacement du secrétariat de la Fédération

### 7.1 Situation initiale et recherche de sites

Comme Schweizer Agrarmedien et ZT Medien AG se séparent, nous devons également quitter le site de Zofingue. Plusieurs options ont été examinées. Le sujet du choix de l'emplacement des nouveaux locaux commerciaux a été discuté en détail lors du séminaire.

*Décision : Le Comité approuve le choix de "Schweizerischer Schafzuchtverband, (fédération suisse pour l'élevage ovin) Industriestrasse 9, Niederönz" comme lieu d'implantation des locaux commerciaux.*

### 7.2 Investissement

Les coûts estimés pour les travaux de finition s'élèvent à un maximum de CHF 110'000.00. Les devis détaillés des artisans seront demandés après la prise de décision. Étant donné qu'il s'agit d'un investissement (échange d'actifs) et que le temps presse, le comité doit prendre des décisions.

*Décision : Le Comité approuve à l'unanimité les mesures de construction (pour un montant maximum de CHF 110'000.00 et un supplément de CHF 40'000 pour le déménagement et les installations nécessaires) dans le nouveau Secrétariat de la Fédération.*

Peter Iseli se retire et quitte la salle de réunion pendant que les membres du comité discutent de l'attribution de la direction des travaux.

*Décision : Le comité décide de confier la gestion de la construction à Peter Iseli pour un prix forfaitaire.*

*Décision : Peter Iseli est chargé d'adapter les plans de rénovation comme discuté. Le comité de construction (Reto Jordi, Christian Knuchel, Sandra Lanz) s'occupera de l'attribution des mandats (peut être fait en ligne).*

## **8. VOK**

### **8.1 Collecte des thèmes**

Les sujets suivants sont proposés

- Informations générales (installations/immeubles/Petits animaux Mag),
- Premier exemplaire du Petits animaux Mag,
- Discussion sur les subventions pour la BEA, la LUGA etc. (dans le cadre du budget 2023),
- Budget 2023,
- Projet des statuts - Variante 2.

## **9. Divers**

### **9.1 Délégations**

Diverses délégations sont attribuées.

### **9.2 Dates pour les séances, Comité 2022 (VOK, POK AD, séances)**

VOK le 29.01.2022, les dates des séances seront fixées lors de la prochaine séance du comité.

### **9.3 Diverses informations des membres du comité**

L'enquête finale montre :

- Le flux d'informations vers la base doit encore être amélioré (seul un tiers des membres dispose du Petits animaux Mag).
- Stefan Röthlisberger a été informé hier par le CO de l'exposition des jeunes de l'annulation de cet événement. Petits animaux Suisse regrette cette annulation subite et extraordinaire.

*Décision : Urs Weiss est mandaté par le comité pour clarifier si la garantie ATA peut être réclamée par chaque membre de Petits animaux Suisse. Si tel est le cas, la garantie doit être prolongée.*

Sandra Lanz informe que de nombreux projets sont en cours de réalisation en ce moment, ce qui ne laisse aucune place pour s'occuper des affaires en suspens. Mirjam Ludäscher réduit son pourcentage de travail. Pour ces raisons, la Cheffe du Secrétariat de la Fédération demande de pouvoir engager un stagiaire (1-2 jours/semaine jusqu'à fin juin, environ 500 CHF/mois).

*Décision : Le Comité approuve la proposition d'engager un stagiaire (6 à 8 mois).*

Le Président

Urs Weiss

La Secrétaire

Monica Henry